

DES AVANCEES, MAIS...

**La Direction nous a conviés le 10 décembre
à une concertation concernant
la récupération des heures et les jours perdus**

Lors de ces réunions, la Direction a répondu favorablement à nos revendications listées dans notre courrier du 4 décembre :

- Obtention de l'allongement de la période de récupération jusqu'à juin 2023
- Acceptation d'une campagne de rachat par prélèvement sur salaire
- Possibilité d'utiliser tout type de jours disponibles dans les compteurs (CP, CET, ATC, RTT...)

**La CFTC regrette cependant le refus
de compensation pour les jours travaillés les samedis
et les jours fériés et un geste tant demandé
par les salariés les plus impactés**

La CFTC a tout de même signé cet avenant !

